



JOURNÉE RÉGIONALE AUTISME

AUTISME & ÉCOLE

12 DÉC 2018

ATHÉNÉE MUNICIPAL BORDEAUX

CREAI

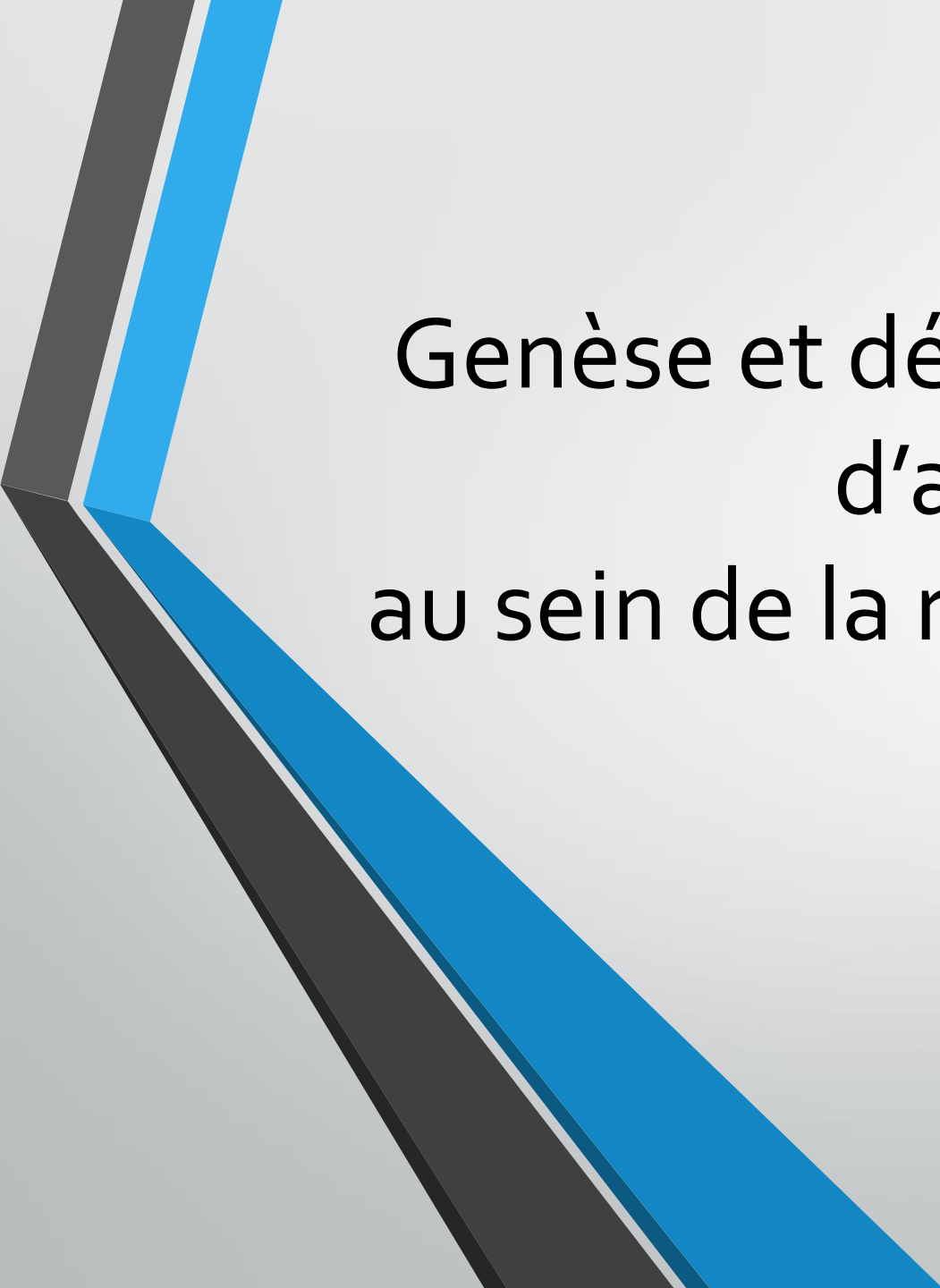
AQUITAINE

05 57 01 36 50

Présentation du dispositif et points de vigilance relevés suite à 2 années pleines d'expérimentation

Maryse Lacombe

Fondation Delta Plus



Genèse et déploiement des dispositifs d'auto-régulation au sein de la région Nouvelle-Aquitaine

CREAI Aquitaine
Bordeaux le 12 décembre 2018

Genèse du projet

- Une **rencontre de professionnels et un soutien institutionnel.**
- Le partage de **valeurs communes.**
- La volonté commune **d'une école pour tous.**

« L'éducation inclusive se préoccupe de tous les enfants, en portant un intérêt spécial à ceux qui traditionnellement n'ont pas d'opportunité éducative comme les enfants à besoins particuliers, avec incapacités, ou appartenant à des minorités ethniques ou linguistiques, entre autres »
(UNESCO, 2001).

« Le service public de l'éducation veille à l'inclusion scolaire de tous les enfants, sans aucune distinction » (**Loi de refondation de l'école de la république, 8 juillet 2013**)

« L'accent est mis sur la déficience de l'individu et non pas sur la transformation de la société et de l'environnement pour assurer des services accessibles et inclusifs ainsi qu'un accompagnement de proximité. »
(**Rapporteuse spéciale sur les droits des personnes handicapées de l'ONU, octobre 2017**)

« Au cœur de cette dynamique se trouvent les professeurs et les accompagnants qui ont besoin d'être formés et soutenus. C'est ce que nous devons aux familles, c'est ce que nous devons aux enfants et c'est ce que nous devons à toute la société qui s'améliore en acceptant la différence. »
(**Jean Michel Blanquer, 2018**)

Prendre en compte quatre axes d'action prioritaires: ne pas se limiter à la mise en place d'AVS, prioriser une scolarisation effective en milieu ordinaire, prendre en compte la diversité des handicaps, mettre en œuvre une formation de l'ensemble des acteurs (**Halde, avril 2011**)

« Une dynamique inclusive à amplifier et à améliorer pour répondre aux défis persistants : inégalités en termes d'accès, de réussite et de devenir; difficulté de prise en compte pédagogique, parcours chaotiques, accès à une offre professionnelle » (**Rapport scientifique, Ecole inclusive, CIEP 2016**)

La coopération avec le médico-social doit être enclenchée : « Toute création d'une école nouvelle doit être pensée différemment, et notamment avec une salle dédiée à la rééducation », estimant que le médico-social doit lui aussi assumer sa responsabilité en matière d'inclusion scolaire »
(**Sophie Cluzel, 2018**)

« Le groupe de travail national arrêtera le cahier des charges définitif des UEEA à partir du suivi des expérimentations, de leur évaluation, ainsi que des travaux actuels menés à partir de l'expérimentation des classes d'auto-régulation. »
(**Instruction interministérielle n° DGCS/DGESCO / 2018/192**)



Le choix de l'école inclusive: une école pour tous

Le choix de l'inclusion pour tous les élèves avec une scolarisation en classe ordinaire.

Cette école cible l'accessibilité aux savoirs et aux apprentissages.

Des constats... des besoins

- Lors d'une scolarisation en classe ordinaire :

- ☐ **Un manque d'accompagnement et de formation** : enseignants, AESH, personnel périscolaire.

- ☐ **Une présence ponctuelle d'experts** en autisme par des professionnels de SESSAD ou services médico-sociaux ou enseignants spécialisés.

- ☐ **Des scolarisations à temps partiel**, qualifiées de « saupoudrage » par les familles, qui souhaitent une scolarisation à temps complet pour leur enfant.

- ☐ **Des enseignants souvent démunis** déléguant l'accompagnement à des enseignants spécialisés, excluant alors la transformation des pratiques dans leur classe.

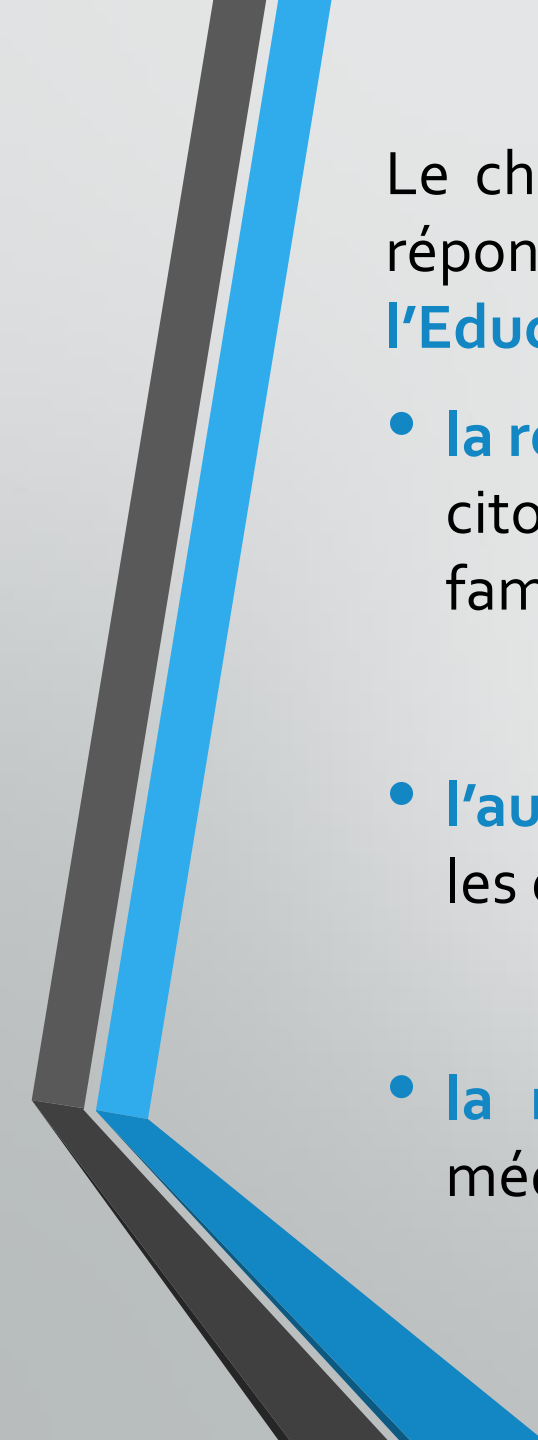
Des constats...des besoins

Lors de la scolarisation avec l'appui d'une Ulis

- ☐ Des modalités de fonctionnement variables selon les académies souvent **plus proche d'une démarche d'intégration, différente de l'inclusion.**
- ☐ **Une présence ponctuelle** des professionnels des SESSAD.
- ☐ **Un travail sur l'auto-efficacité des enseignants** des classes ordinaires parfois problématique.

Le choix d'une nouvelle modalité de scolarisation

- Afin d'apporter **une nouvelle modalité de scolarisation** et éviter les ruptures de **parcours**, notamment après l'école maternelle
- Afin de **répondre pleinement au principe d'inclusion et rendre effectif le droit à la scolarisation en classe ordinaire**
- Afin d'**accompagner la mise en œuvre de l'accessibilité pédagogique,**
- Afin **d'accompagner les enseignants dans la gestion de classe**, étant donné la diversité des profils,
- Afin de **prendre en compte l'enfant avec TSA dans son projet de vie.**



Le choix d'une autre réponse aux besoins des élèves TSA dans le panel de réponses possibles qui vise, grâce à **la coopération des ESMS et de l'Education nationale :**

- **la réussite des jeunes et l'accès à leur autonomie** afin qu'ils deviennent des citoyens en généralisant les compétences acquises (collaboration des familles).
- **l'auto-efficacité des enseignants** face à l'hétérogénéité des besoins de tous les élèves.
- **la reconnaissance de l'expertise de chacun** dans la coopération : le médico-social au sein d'une école de la réussite en milieu ordinaire.

Présentation générale : des principes de base

- ❑ Une formation et l'accompagnement, **in situ et continu**, de l'ensemble de la communauté éducative, donc de **l'école dans son ensemble**.
- ❑ **Des réponses adaptées et réactives** en fonction de chaque situation via la coopération (Education nationale, médico-sociale, personnel municipal, famille et supervision)
- ❑ **Une souplesse de scolarisation introduite par l'articulation classe ordinaire/ dispositif d'auto-régulation** : les élèves sont scolarisés dans des classes ordinaires et ont des temps définis en fonction de leurs besoins et du suivi de leur évolution, avec un enseignant d'auto-régulation et une équipe médico sociale implantée à temps plein sur l'école.

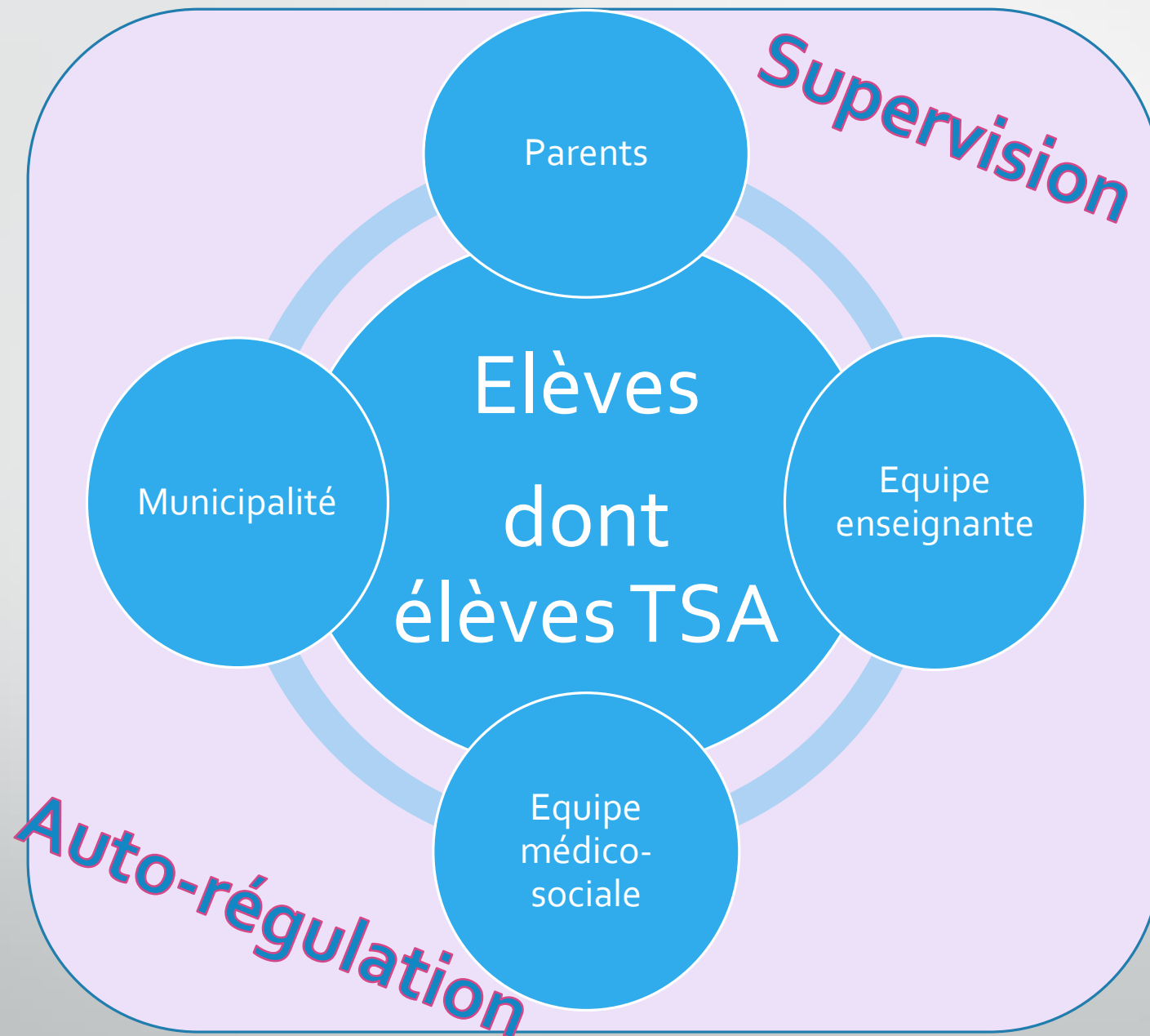
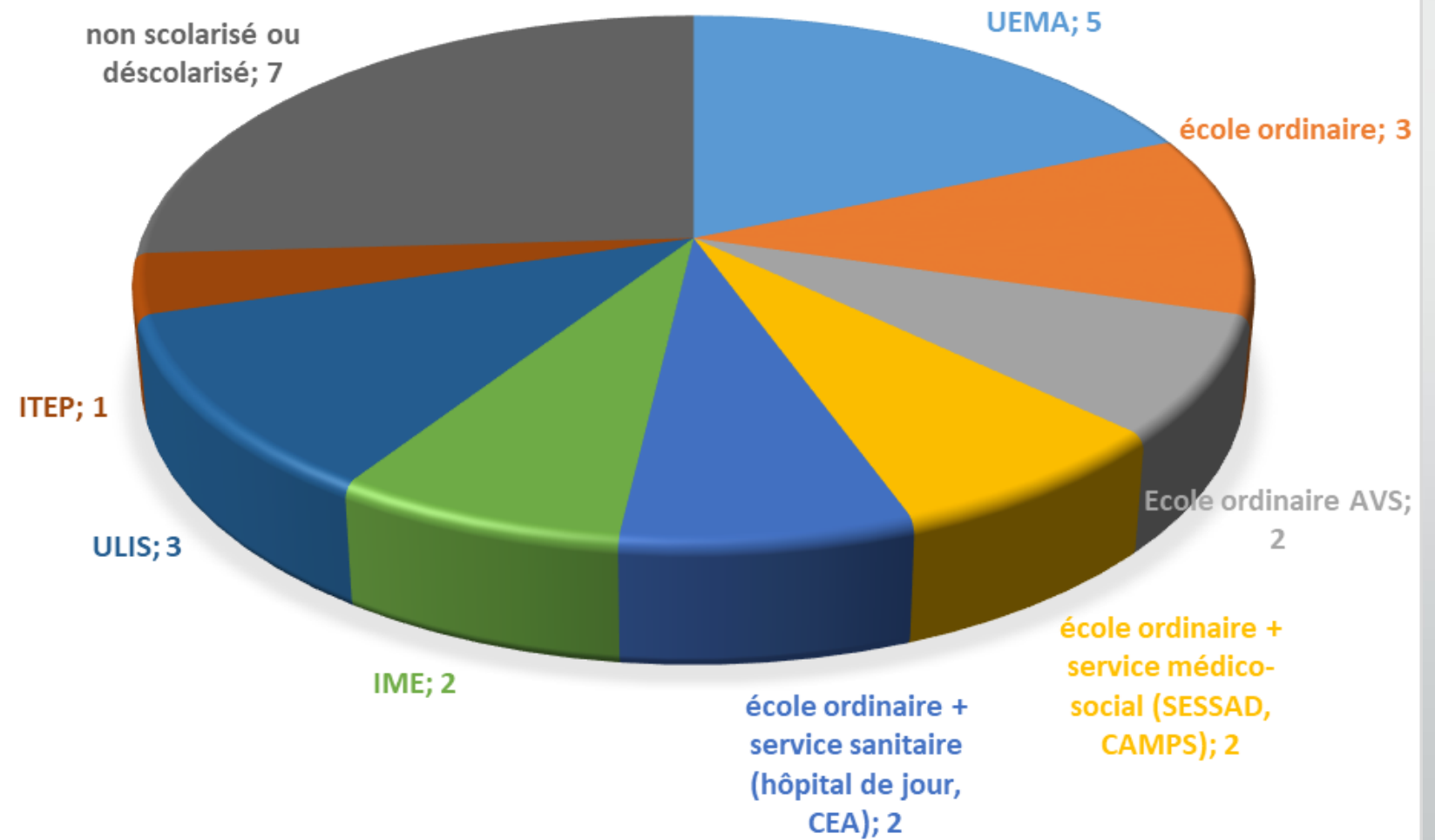


Tableau récapitulatif des dispositifs existants 2018-2019

Académie	départements	Dispositifs en Nouvelle Aquitaine					
		existants	Ouverture dispositif	Nombre classes	Nombre élèves	Nombre élèves avec TSA*	Personnes référentes
Limoges	Corrèze	Ecole élémentaire de Saint Germain Les Vergnes Service Médico-social : ADAPEI 19	Septembre 2016	5 dont une maternelle	127	10	ARS NA et délégations départementales Rectorat de Limoges DSDEN Corrèze et Haute Vienne
		Ecole élémentaire Saint Germain de Brive Service Médico-social : Fondation jacques Chirac	Janvier 2019	Mise en œuvre en cours			
		Collège Arsonval Brive Service Médico-social : PEP 19	Septembre 2019	Mise en œuvre en cours			
	Haute Vienne	Ecole élémentaire de Boisseuil Service Médico-social : PEP 87	Septembre 2017	12 dont 5 maternelle + 7 élem	299	6	
Poitiers	Charente	Ecole élémentaire d'Angoulême Service Médico-social : AVA	Septembre 2017	7 classes	176	7	ARS NA et délégations départementales Rectorat de Poitiers DSDEN de la Vienne et de Charente
	Vienne	Ecole élémentaire de Poitiers Service Médico-social : A définir	Janvier 2019	Mise en œuvre en cours			

PARCOURS ANTÉRIEURS DES ÉLÈVES

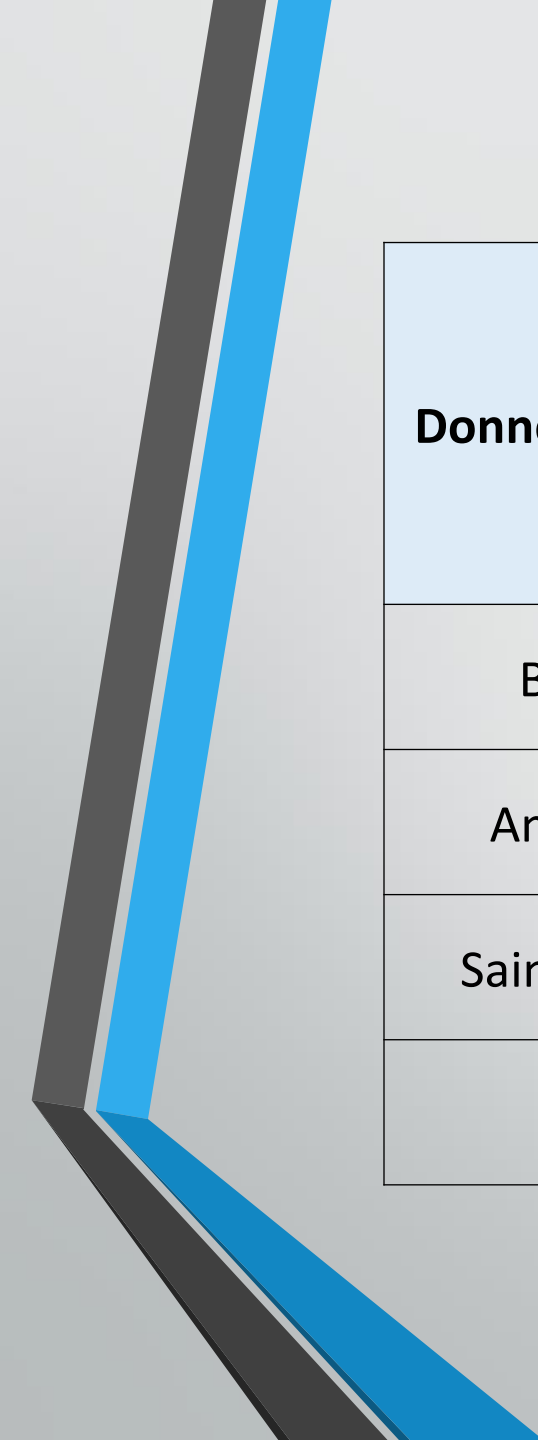


janv-18

	classe autorégulation		classe ordinaire		Accompagnement éducatif en classe ordinaire		groupe habiletés sociales		groupe pédagogique		temps scolaire
S.	4,25	18%	13,5	56%	4	17%	1,25	5%	1	4%	24
J.	3	13%	15,75	66%	3	13%	1,25	5%	1	4%	24
R.	2,5	10%	21,05	88%		0%	0,45	2%		0%	24
moyenne:		14%		70%		10%		4%		3%	

sept-18

S.	2,75	11%	17,5	73%	2,75	11%	0,5	2%	0,5	2%	24
J.	3,5	15%	17,25	72%	0,75	3%	1,5	6%	1	4%	24
R.	3,5	15%	18	75%	0,5	2%	0,5	2%	1,5	6%	24
Y.	2	8%	16,5	69%	3,5	15%		0%	2	8%	24
S.	2,5	10%	18,5	77%	2	8%	0,5	2%	0,5	2%	24
T.		0%	23	96%		0%	1	4%		0%	24
moyenne:		10%		77%		7%		3%		4%	



Données chiffrées	Nombre d'élèves	Nombre d'enseignants	Nombre d'élèves avec TSA
Boisseuil	305	12	6
Angoulême	178	10	7
Saint Germain	127	6	10
Total	610	28	23